

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 04 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON. La convocation a été envoyée en date du 25 février 2026.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ, Pierre VALLERIX.

Absents : Agnès BALZER, Patrick BOIS, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Humberto FERNANDES, Marc KONAREFF, Maryvonne ROBIN.

Procurations : Humberto FERNANDES à Thierry THEOLIER
Maryvonne ROBIN à François CHEMIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 02

Nombre de votants : 23

Objet : Mission de conciliation des usages – Financement du poste de coordinateur
- **Demande de subventions fonds européens FEADER**
Programme de financement LEADER 2023-2027 GAL AURA TAM

Contexte

2025 a été l'année où la Haute Maurienne Vanoise a dépassé le million de nuitées estivales (Vs 2millions en Hiver) ; depuis 2020 la fréquentation estivale a augmenté de 20%.

En parallèle, le contexte agricole est de plus en plus sous tension à cause de multiples facteurs (maladies, contexte agricole national/international, adaptation au climat qui change, charge mentale importante...), la gestion des pratiquants outdoor s'ajoute au quotidien des exploitants qui est déjà complexe.

Les points de frictions entre les différents usagers (Pratiquants outdoor, habitants, professionnels, agriculteurs...) sont de plus en plus importants et le partage des espaces, n'est plus une évidence. Le territoire observe ces dernières années une augmentation des incidents de nature variée.

Pour répondre à cette problématique grandissante. Il s'agit de déployer une mission autour d'un dispositif pour mieux concilier les usages sur le territoire de Haute Maurienne Vanoise.

Ce projet est porté par la communauté de communes Haute Maurienne Vanoise en partenariat avec le Parc National de la Vanoise (PNV) et le Groupement Intercommunal de Développement Agricole (GIDA). Le dispositif s'étend sur l'ensemble des 10 communes du territoire de HMV.

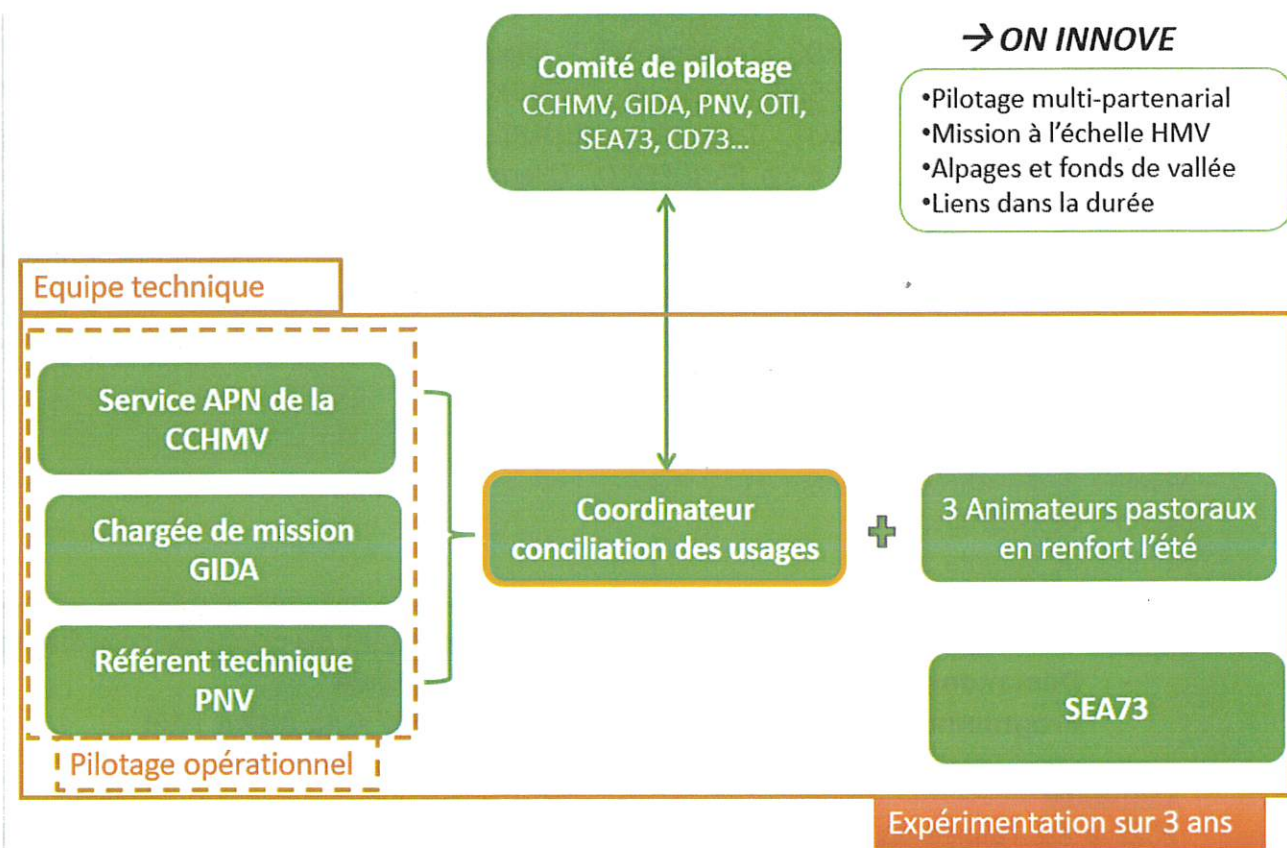
Objectifs du projet

Développer un dispositif, en complémentarité avec les actions des partenaires, pour mieux concilier les usages au travers de 6 axes :

- Avoir une meilleure connaissance des pratiques agricoles et outdoor

- Créer et pérenniser le lien entre les différents acteurs (agriculteurs, pratiquants, habitants socio pro...)
- Sensibiliser les pratiquants aux bonnes pratiques en lien avec l'agriculture
- Former les acteurs locaux pour en faire des ambassadeurs de la démarche
- Diagnostiquer les problèmes de terrain et les résoudre
- Être un relais local pour la SEA73 en cas d'incident avec les chiens de troupeaux
- Être un médiateur en cas de désaccord ou litige sur les autorisations de passages.

Organisation du dispositif



Pour le financement du poste de coordinateur dans le cadre de la mission de conciliation des usages, il s'agit de solliciter les sources de cofinancement disponibles, à savoir l'Europe au titre du FEADER dans le cadre du programme de financement LEADER 2023-2027 GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne, à compter du 1 juin 2026 jusqu'à la fin du programme soit 30 avril 2027.

Plan de financement prévisionnel

FEADER (LEADER)	Cofinancement	Autofinancement	TOTAL
41.00 %	0 %	59.00 %	100.00 %
25 000.00 €	0 €	35 430.66 €	60 430.66 €

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le plan de financement de la mission de conciliation des usages ;

- **Sollicite** un financement auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER 2023-2027 GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne (fonds FEADER) ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à déposer auprès de la Région AURA un dossier de demande de subvention afin d'obtenir la subvention la plus élevée possible afin de participer au financement de la mission ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer tous les documents relatifs à l'attribution et au versement de la subvention sollicitée ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 05 mars 2026.

La secrétaire de séance
Erica SANDFORD

Le Président
Christian SIMON

